

Frais de trajets pour droits de visite

Par philippe 21380, le 06/07/2014 à 10:01

Bonjour,

je suis divorcé depuis 7 ans.

La mère de mes enfants qui en a la garde, déménage à 60 kms de mon domicile.

A qui incombent les charges les frais de trajets liés à mon droit de visite et d'hébergement ? D'avance merci pour vos réponses.

Bonne journée